

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DAE 356 Subvention d'investissement (15.000 euros) et avenant à la convention avec le Centre d'Etudes et de Mémoire du Judaïsme (17e) afin d'équiper un espace numérique et une bibliothèque étudiante.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et les suivants ;

Vu la délibération 2021 DAC 236 du Conseil de Paris du 15 octobre 2021 ;

Vu la convention annuelle entre la Ville de Paris et le Centre d'Etudes et de Mémoire du Judaïsme ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'investissement au Centre d'Etudes et de Mémoire du Judaïsme ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 29 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 1ère Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer l'avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Centre d'Etudes et de Mémoire du Judaïsme.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 15.000 euros est attribuée au Centre d'Études et de Mémoire du Judaïsme, 17 rue Saint Georges - 75009 Paris (SIMPA n°196725 – dossier 2021_12160), pour réaliser l'équipement multimédia de l'espace numérique et de la bibliothèque étudiante du Centre Européen du Judaïsme.

Article 3 : La dépense totale, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO